

Certificat du contrôle de production en usine

1164-CPR-EV154

(version originale en langue française)

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

Entrevous en béton pour systèmes de planchers à poutrelles et entrevous

Concrete blocks for beam-and-block floor systems

décrit(s) dans le tableau ci-après,

Type d'entrevous	Classe de résistance mécanique	Catégorie de tolérances dimensionnelles	Classe de dimensions minimale	
			Feuillure d'appui	Paroi supérieure des entrevous résistants
SR	R1	T1	N1	/
RR-TCI	R1	T1	N1	TF2

destiné(s) à l'usage précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant, mis sur le marché de l'espace économique européen par :

SOPRAGGLO PRODUITS BETON
72026 LE MANS Cedex

et fabriqué(s) dans l'usine :

SOPRAGGLO ESCLES
60220 ESCLES ST PIERRE

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

NF EN 15037-2:2009/A1:2011 et dans les Règles d'application **CE2+/R 23 (2012)**

sous système 2+, sont appliquées et que

le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.

Ce certificat annule et remplace le certificat délivré le 02 août 2013 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 28 juillet 2019.

La liste des certificats délivrés par le CERIB est tenue à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 28/07/16
Révision n° 1



Alberto ARENA
 Directeur de la direction
 Qualité Sécurité Environnement

Établissement : **SOPRAGGLO ESCLES**

à : **60220 ESCLES ST PIERRE**

N° 154.002

OBSERVATIONS
